

# Mémoire

de la Fédération des travailleurs et  
travailleuses du Québec (FTQ) et du Syndicat des Métallos



Soumis auprès du  
Bureau d'audiences publiques en environnement

**Dans le cadre de l'étude du projet de Mine Arnaud**

Présenté le 26 septembre 2013

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	1
Description du projet.....	2
Un projet souhaitable économiquement.....	3
Des impacts acceptables?.....	5
La problématique du logement .....	7
Comité de suivi et comité de maximisation des retombées économiques .....	8
Conclusion .....	9

## **Introduction**

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 personnes, dans toutes les régions et dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise. Ainsi, la FTQ est présente dans les secteurs de la construction, de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles comme les mines ou la forêt, dans l'industrie manufacturière comme la métallurgie et les pâtes et papier, ainsi que dans nombre d'entreprises des services publics et privés.

Le Syndicat des Métallos est le plus important syndicat du secteur privé au Québec, représentant notamment la très grande majorité des travailleurs et travailleuses du secteur minier. Dans la région de la Côte-Nord, quelque 14 000 personnes sont membres de la FTQ, dont environ la moitié fait partie des Métallos.

La FTQ et le Syndicat des Métallos sont favorables au projet de mine d'apatite dans le Canton d'Arnaud. Les deux organisations voient dans ce projet des possibilités de diversification économique pour la région et plus particulièrement pour la Ville de Sept-Îles.

Cela dit, il importe que le développement minier se fasse dans le respect de l'environnement et des communautés. Dans cette optique, nous saluons l'exercice du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) qui aide à mieux comprendre les enjeux en lien avec le projet et à évaluer ses impacts sur l'environnement. Nous nous en remettons en ce sens à l'expertise du BAPE pour définir les conditions de réalisation du projet qui doivent impérativement être respectées afin que celui-ci puisse voir le jour dans le respect des principes de développement durable.

## Description du projet

C'est avec intérêt que la FTQ et le Syndicat des Métallos ont pris connaissance du projet d'une mine d'apatite, un fertilisant naturel, dans le Canton d'Arnaud à proximité de Sept-Îles. Mine Arnaud, propriété de la compagnie norvégienne Yara et d'Investissement Québec prévoit y extraire 11 millions de tonnes de minerai par année, afin de produire 1,3 million de tonnes de concentré d'apatite. Le procédé nécessiterait l'extraction annuellement de 11 millions de tonnes de stérile.

Dans sa phase de construction, le projet donnerait de l'ouvrage à 800 à 1000 travailleurs pendant près de deux ans. Par la suite, la mine embaucherait environ 330 travailleurs pendant la phase d'exploitation, estimée à 28 ans selon les dernières évaluations du promoteur, soit cinq ans de plus que les évaluations initiales.

Le site du projet est situé à 15 km à l'ouest du centre-ville de Sept-Îles, devant la baie des Sept-Îles. Les principaux enjeux environnementaux soulevés sont en lien avec la nature même du projet, soit une mine à ciel ouvert. Cela pose des enjeux quant aux vibrations, au bruit, à la poussière, à l'eau, au paysage et à la combustion nécessaire au fonctionnement des véhicules motorisés. Le terrain de la mine est également situé à moins de six kilomètres du Lac Rapide, source d'approvisionnement en eau de la municipalité. Précisons toutefois que le lac et la mine ne font pas partie du même bassin versant. Le Lac Rapide est plus élevé que le terrain de la mine. Une usine de traitement du minerai serait installée à même la mine.

Le procédé de concentration de l'apatite fait appel à des réactifs comme l'amidon de blé, l'huile de soya et l'hydroxyde de sodium (NaOH), soit des produits peu ou pas toxiques facilement biodégradables, contrairement à des procédés plus toxiques utilisés pour d'autres minerais.

## Un projet souhaitable économiquement

La situation économique de la Côte-Nord est plutôt positive à l'heure actuelle. L'expansion minière des dernières années, combinée aux importants travaux d'infrastructures liés au chantier de La Romaine a eu un effet d'entraînement sur l'ensemble de la région, y compris Sept-Îles. Ce portrait s'est néanmoins assombri le printemps dernier avec l'annonce de la fermeture de l'usine de bouletage de Cliffs Natural Resources à Pointe-Noire, entraînant la perte de près de 140 emplois. Il s'agit d'un coup dur pour la ville et pour les familles touchées.

Cet événement récent est révélateur de la fragilité de la région. En effet, l'économie de Sept-Îles dépend en grande partie de deux activités : les mines de fer et la production d'aluminium. Et encore, pour ce qui est des mines, il est question non plus de transformation du fer étant donné la fermeture de l'usine de bouletage de Pointe-Noire, mais bien d'activités de transport ou de sous-traitance pour des projets miniers situés plus au Nord.

Ce faisant, la région est particulièrement exposée aux soubresauts du cycle du fer. Cette dépendance a été particulièrement problématique au début des années 1980, pendant ce qu'il a alors été convenu d'appeler « la crise du fer ». L'emploi venant à manquer, Sept-Îles a perdu plus d'un cinquième de sa population. Le cycle du fer a encore une fois fait des siennes au début des années 2000, nécessitant même une opération de sauvetage de la minière Québec Cartier (aujourd'hui ArcelorMittal Mines Canada).

La construction de l'aluminerie Alouette à la fin des années 1980 et celle de la deuxième phase dans les années 2000 sont venues quelque peu diversifier l'économie de la région. Rappelons d'ailleurs qu'à l'époque, le projet de construire cette importante aluminerie à proximité de la ville avait lui aussi ses détracteurs. Il ne viendrait cependant pas à l'idée aujourd'hui de regretter la construction de cette usine, principal employeur de Sept-Îles avec son millier de travailleurs.

On peut par ailleurs prévoir dans un proche avenir d'importants mouvements de main-d'œuvre. D'ici quelques années, le chantier de construction de La Romaine devrait prendre fin, entraînant la démobilisation d'environ 2000 travailleurs de la construction, dont plusieurs proviennent de la région. Le même scénario devrait se produire lorsque le chantier du Port de Sept-Îles, qui emploie quelques centaines de personnes, sera terminé.

Il y a fort à parier que la mise en œuvre surviendrait au moment même où des centaines de travailleurs de la construction achèveraient leurs contrats sur les chantiers de La Romaine et du Port de Sept-Îles.

Le projet de mine d'apatite présentement à l'étude nous apparaît souhaitable sur le plan économique. Cela contribuerait à diversifier les activités économiques régionales et ainsi à se distancer du cycle du fer. En effet, l'apatite ou la roche phosphatée obéit elle aussi à des cycles, mais qui sont différents de ceux du fer ou même de l'aluminium. On peut penser que la demande pour les fertilisants naturels sera au rendez-vous dans les prochaines années, puisqu'un peu partout on cherche à maximiser le rendement des terres agricoles afin de nourrir la population mondiale croissante.

Ce projet minier permettrait d'asseoir l'économie régionale sur des bases plus solides, moins liées aux aléas du marché du fer et de l'aluminium.

La région possède déjà une expertise indéniable dans le secteur minier, une main-d'œuvre qualifiée et des programmes de formation technique appropriés comme la technique minérale ainsi que celles en électronique et en maintenance industrielles.

Pour être pleinement profitable à la région, il faudra toutefois s'assurer que Mine Arnaud prenne tous les moyens pour recruter son personnel dans la région et renonce à effectuer du navettage. En effet, les futurs emplois devront entraîner des retombées économiques locales. En recrutant notamment auprès des anciens travailleurs de Cliffs Natural Resources, des Innus de la région et des jeunes, Mine Arnaud peut trouver localement une main-d'œuvre vaillante et compétente.

## **Des impacts acceptables?**

Il va de soi que tout développement industriel comporte nécessairement des impacts sur l'environnement. C'est la nature même de l'activité économique. Sept-Îles est une ville récente, qui s'est développée précisément en raison de l'activité minière et industrielle.

L'installation d'une mine entraîne évidemment des impacts sur le bruit, sur le paysage et sur l'environnement. Ceux-ci doivent néanmoins être mis en perspective avec les effets positifs de la création d'emplois qui y sont associés. C'est en quelque sorte le prix à payer pour des emplois de qualité.

Dans cet équilibre, est-ce que le jeu en vaut la chandelle? Voilà la question à laquelle l'exercice du BAPE tente de répondre. Les promoteurs du projet ont mis de l'avant différentes mesures d'atténuation pour limiter les effets sur l'environnement et les désagréments pour la population : construction d'une butte-écran, végétalisation des amoncellements de mort-terrain, arrosage du terrain pour limiter les poussières, usine de traitement des eaux usées industrielles sur le site, procédé de dynamitage visant à limiter le bruit et les vibrations, etc. Il est aussi question d'une surveillance constante de plusieurs indicateurs pour veiller à limiter les impacts indésirables. Cela dit, une étude reste encore à compléter quant aux risques toxicologiques pour la santé.

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la validité des mesures d'atténuation proposées et des modélisations qui conduisent la compagnie à dire qu'elle respectera les différentes normes environnementales. Nous ne sommes pas des experts en environnement.

C'est là que l'exercice du BAPE prend tout son sens. À la lumière des expériences passées du BAPE et du début des travaux, nous sommes convaincus que l'organisme travaille avec objectivité et de façon diligente pour bien évaluer le projet. Nous constatons que les commissaires ne ménagent pas les efforts pour veiller à ce que tout soit en place pour protéger l'environnement et la santé des citoyens, multipliant les interventions non seulement auprès des promoteurs, mais aussi des différents ministères et de la Ville.

Dans cette optique, ce n'est pas un appui inconditionnel que la FTQ et le Syndicat des Métallos apportent au projet, mais bien un appui conditionnel à l'évaluation environnementale du BAPE. Si l'organisme estime qu'un tel projet ne peut aller de l'avant sans compromettre les principes de

développement durable, nous ferons confiance à son évaluation. Il nous apparaît cependant plus vraisemblable que ce dernier formule des exigences précises afin d'améliorer le projet et d'en assurer un suivi adéquat.

Nous avons un malaise avec une approche catégorique qui consisterait à rejeter d'emblée un projet sans même tenter de le rendre acceptable. L'histoire récente nous montre qu'il est possible d'établir des mines à proximité des villes et que cela soit profitable pour les populations, à condition qu'un réel dialogue s'ouvre entre les promoteurs et les citoyens.

Récemment, des citoyens de Fermont ont réussi par leurs représentations à faire modifier le projet de la minière Alderon, situé sur le territoire du Labrador à environ 2 km de Fermont. En effet, la compagnie a déplacé la montagne de mort-terrain pour limiter les impacts sur les résidents de Fermont. Nous croyons qu'il est possible de concilier le développement économique et la qualité de vie des citoyens, dans la mesure où un réel dialogue est engagé.

Les minières doivent s'engager à agir comme des citoyens corporatifs exemplaires. Ainsi, des mesures devraient être clairement prévues pour compenser les dommages qui pourraient être subis autant par des citoyens habitant près de la mine que par la Ville si des infrastructures municipales étaient endommagées. De plus, il va de soi que la minière doit prévoir le versement des garanties financières complètes en lien avec la restauration de la mine, dans les deux premières années d'exploitation, conformément à la nouvelle réglementation qui devrait entrer en vigueur sous peu.



## **La problématique du logement**

Au-delà des défis environnementaux, le projet de Mine Arnaud pose un autre problème d'ordre social. Sept-Îles et ses environs sont aux prises avec une crise du logement, susceptible de se dégrader s'il faut de surcroît loger des travailleurs venus de l'extérieur pendant la phase de construction du projet. La municipalité connaît présentement un taux d'inoccupation des logements locatifs de 0,7 % (ou 1,1 % si on tient compte de tous les types de logements). C'est très loin du taux d'équilibre de 3 % tel que défini par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Dans un tel contexte de pénurie, on constate que le prix des logements locatifs ainsi que des maisons a considérablement augmenté ces dernières années, entraînant des difficultés économiques importantes pour les ménages à plus faible revenu.

Pour ne pas ajouter à la pénurie de logements existants, la minière propose d'avoir recours à des camps temporaires de travailleurs pour la durée de la construction.

La FTQ et le Syndicat des Métallos pensent qu'il y a moyen d'aller plus loin et de transformer cette difficulté en occasion à saisir pour améliorer les conditions de logement à Sept-Îles. Nous suggérons ainsi au promoteur de construire des immeubles locatifs pour loger les travailleurs de façon temporaire à même le noyau urbain de Sept-Îles, en travaillant en collaboration avec la municipalité pour définir un emplacement approprié. Une fois les travaux complétés, ces bâtiments seraient cédés à la Ville de Sept-Îles qui aurait le loisir d'en faire du logement social selon la formule qu'elle choisira, soit des HLM ou des coopératives d'habitation. Ainsi, non seulement on éviterait de créer une pression supplémentaire sur le marché du logement à Sept-Îles, mais en plus cela contribuerait à relâcher la pression à moyen terme, tout en aidant des familles à revenu modeste.

## **Comité de suivi et comité de maximisation des retombées économiques**

Le projet mis de l'avant par Mine Arnaud prévoit la mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques régionales, dans l'esprit du nouveau projet de loi sur les mines, ainsi que d'un comité consultatif et de suivi du projet.

La composition des deux comités devrait refléter la communauté de Sept-Îles et comporter à la fois des représentants socio-économiques, des citoyens, des groupes de la société civile et des représentants des travailleurs, délégués par le syndicat le cas échéant. Il importe que le comité de surveillance jouisse d'une indépendance réelle et soit en mesure de colliger de l'information pour assurer le suivi des engagements environnementaux et sociaux de la minière. Cela implique donc que des moyens financiers soient mis à sa disposition. Le comité doit avoir accès à toutes les données colligées par l'entreprise et pouvoir en demander de nouvelles si cela s'avère pertinent pour ses travaux.

## Conclusion

Le projet de Mine Arnaud suscite des craintes au sein de la population ainsi que de la part des groupes environnementaux. Il faut dire qu'une certaine méfiance est tout à fait normale vu les manquements historiques des minières, qui ont laissé l'État aux prises avec des dégâts environnementaux importants dont il faut maintenant assumer les coûts financiers. On ne peut cependant, au nom des expériences passées, bannir le développement minier ou industriel. Chaque projet doit être évalué au mérite. Nous croyons qu'il faut éviter une approche catégorique qui consisterait à rejeter d'emblée tout projet, sans même chercher à l'améliorer. Un tel réflexe compromettrait non seulement le projet de Mine Arnaud, mais aussi le développement économique de Sept-Îles à plus long terme.

C'est là que l'encadrement gouvernemental prend tout son sens. Il faut s'inspirer des difficultés passées pour établir des exigences beaucoup plus élevées en matière de protection de l'environnement, de mesures d'atténuation, de garanties offertes en cas d'accident et de retombées économiques régionales.

Nous faisons confiance au BAPE pour soumettre des balises rigoureuses et réalistes pour que le projet se fasse dans le respect de l'environnement et des communautés.

Le projet de Mine Arnaud constitue une occasion de diversifier les ressources exploitées en se distançant du cycle du fer, omniprésent dans la région. Il y a là une occasion de créer des emplois de qualité, alors que le chômage guette de nombreux travailleurs qualifiés, notamment en raison de la fermeture de l'usine de bouletage de Pointe-Noire.

Ce projet minier est d'autant plus intéressant qu'il ne repose pas sur le navettage, contrairement à la plupart des projets développés récemment. Ainsi, les emplois et les retombées économiques seraient concentrés dans Sept-Îles et ses environs, limitant du coup les impacts négatifs du navettage pour les communautés et pour les travailleurs.

Nous croyons toutefois que ce projet doit non seulement s'accompagner de mesures exemplaires de protection de l'environnement, mais aussi d'initiatives d'engagement dans la communauté. C'est dans cet esprit que la FTQ et les Métallos préconisent la construction de logements sociaux, qui seraient dans un premier temps utilisés pour loger les travailleurs avant d'être cédés à la Ville.

La Côte-Nord est une région ressource qui a su prospérer en grande partie grâce au secteur minier. Sa vitalité économique est liée à l'extraction minière et son développement en sera vraisemblablement tributaire pour les prochaines années. Ne ménageons pas les efforts pour que ce projet en devienne un exemplaire en matière de développement économique responsable.